

**AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

À tous les membres du Conseil de la MRC des Chenaux,

AVIS SPÉCIAL vous est, par la présente, donné, par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la MRC des Chenaux est convoquée par Monsieur Patrick Baril, greffier-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le mercredi 11 décembre 2024 à 16 h et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance ;
2. Constatation de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de **135 000,00 \$** pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
5. Période de questions ;
6. Clôture de la séance.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce 3 décembre 2024.



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Patrick Baril, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Chenaux, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 11 décembre 2024 a été signifié à chacun des membres du Conseil de la MRC des Chenaux le 3 décembre 2024, et ce conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 3 décembre 2024.



Patrick Baril
Directeur général et greffier-trésorier